CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le Collège Lucie AUBRAC CEYZERIAT,
l'Académie de Lyon et le Département de l'Ain

2018 - 2022

académie Lyon
RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

AIN 01 le Département

Collège 01 Lucie Aubrac

SOMMAIRE

PRÉAMBULE
1 - DIAGNOSTIC
2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES
3 - LEVIERS STRATÉGIQUES
4 - LES INDICATEURS
5 - ACCOMPAGNEMENT (AUTORITÉ ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENT)
6 - DURÉE ET SIGNATURE DU CONTRAT

PRÉAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

Dans l'Ain, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et le Département s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.
Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.
Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.
Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique des collèges, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.
Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes**.
Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et le département de l'Ain pour une durée de quatre ans.
Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

1 - DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le collège, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte

Le collège Lucie Aubrac, construit il y a neuf ans, jouit d'un cadre accueillant et d'un très bon niveau d'équipement. Ces effectifs ont constamment évolué depuis 2012 :

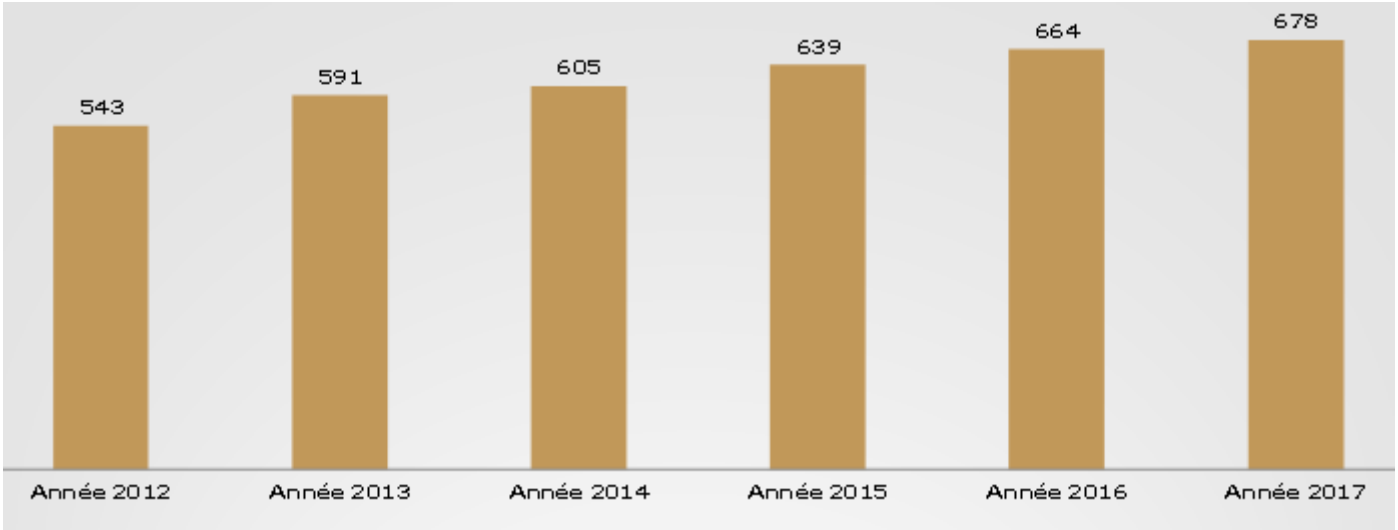

Evolution des effectifs

Il scolarise aujourd'hui 679 élèves issus d'un secteur étendu et diversifié à l'est de Bourg-en Bresse dans le bassin Ain ouest, composé de zones résidentielles à développement économique rapide (Ceyzériat et Jasseron) et de zones rurales isolées du Revermont. Les élèves proviennent de dix écoles réparties sur le secteur de recrutement. Le taux apparent du passage de CM2 en 6^{ième} est revenu cette année à plus de 93 %. 95% élèves sont transportés et demi-pensionnaires. La sociologie des familles montre que 75% des élèves sont issus de CSP favorisées et très favorisées. 13,7% des élèves sont boursiers, et 1,7% à taux 3, ce qui est très inférieur à la moyenne académique. Peu (4.6%) d'élèves arrivent en retard à l'entrée en 6^{ième}. L'indice de position sociale de 112.4 est bien supérieur à celui de l'académie (102.9)
L'offre de formation est attractive : parcours bilangue anglais-allemand, Italien 2 et Espagnol 2, langues et cultures de l'Antiquité, section Jeunes Sapeurs Pompiers, cadet-tes de la sécurité, association sportive dynamique, ULIS bien intégrée, atelier cinéma, atelier fabrication 3D, théâtre et chorale.
L'équipe enseignante est stable et investie dans des projets pédagogiques innovants en utilisant le numérique notamment : tablettes, classe inversée, chaine youtube en mathématiques. Elle s'interroge régulièrement sur les pratiques pédagogiques initiées et cherche à aplanir les continuités école-collège et collège-lycée. Cette année encore, quinze professeurs se sont inscrits à des stages organisés par la DAFOP. Une formation FIL sur la prise en charge des élèves ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages est également suivie par les membres du conseil école-collège. Et une dizaine d'autres

enseignants participent à une FIL sur l'acquisition de l'autonomie dans le cadre d'un appariement avec une équipe pédagogique du lycée Lalande de Bourg-en-Bresse

2/ Points d'appui et d'amélioration

Les résultats au DNB sont en augmentation depuis 4 ans et arrivent cette année à 95% avec un taux de réussite des élèves issus de CSP défavorisées bien au-dessus de la moyenne académique depuis 2 ans :

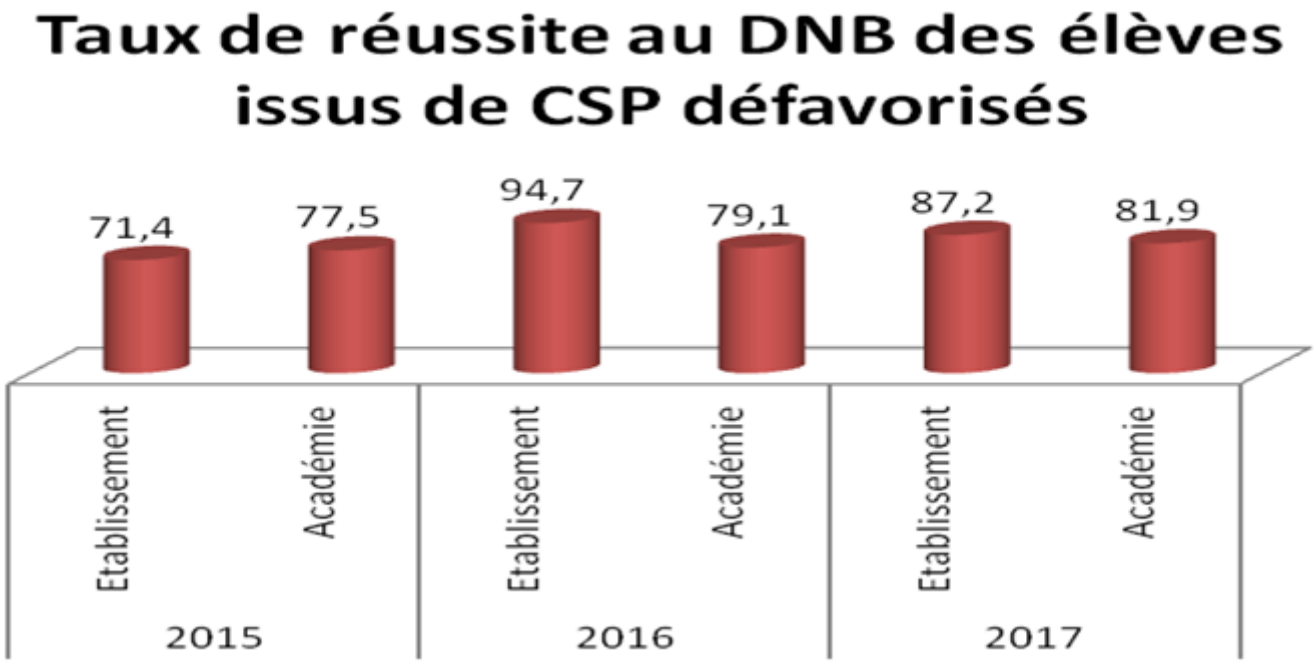

Le pourcentage d'admis avec mentions par rapport aux présents dépasse de 6% à 8% les moyennes départementales.

Afin de développer des parcours ambitieux, les décisions de passage en 2nde GT du chef d'établissement dépassent les demandes des familles et dépassent les moyennes académiques et départementales.

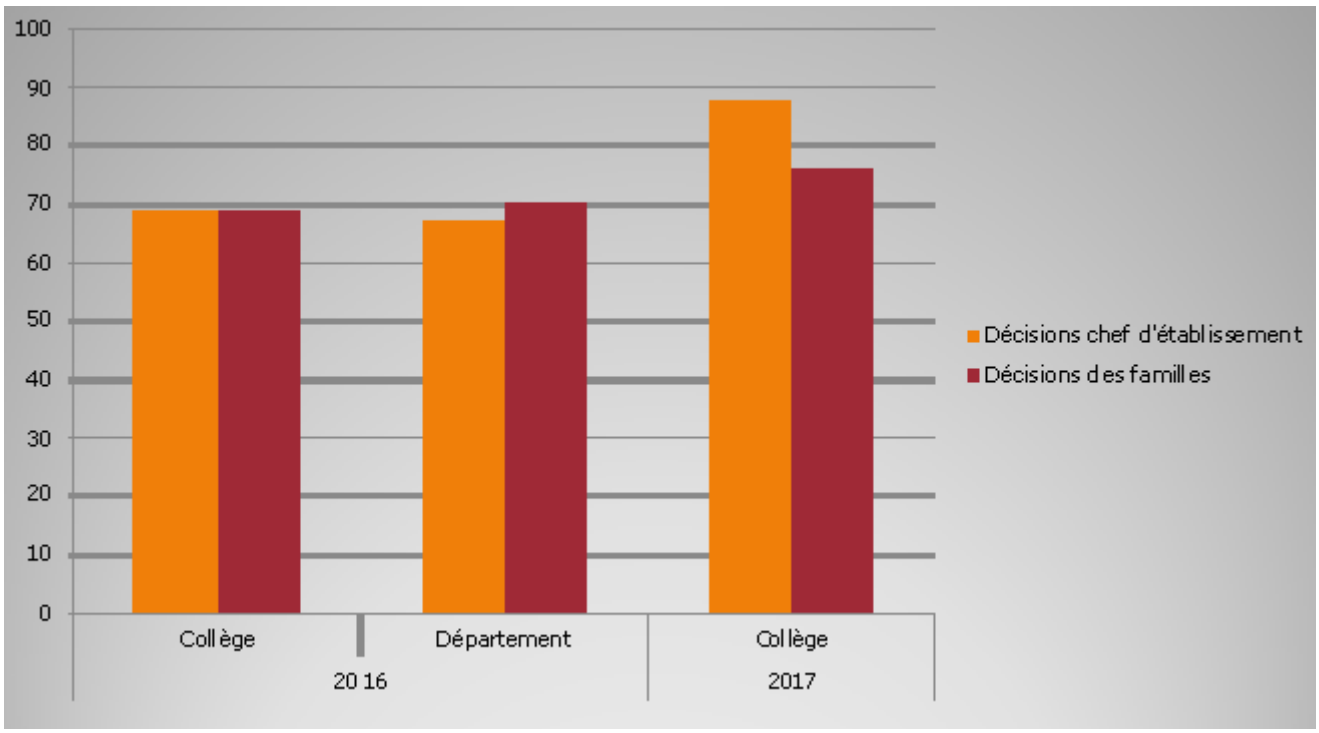

Taux de passage en 2nde GT

Les devenirs des élèves en fin de 2nde GT montrent des taux de redoublement inférieurs aux moyennes académiques mais les pourcentages d'autres situations sont supérieurs.

En 2016, tous les indicateurs pour favoriser et accompagner des parcours ambitieux sont positifs. Le taux d'accès de la 6ième à la 3ième est de 90% soit + 11 par rapport à l'académie.

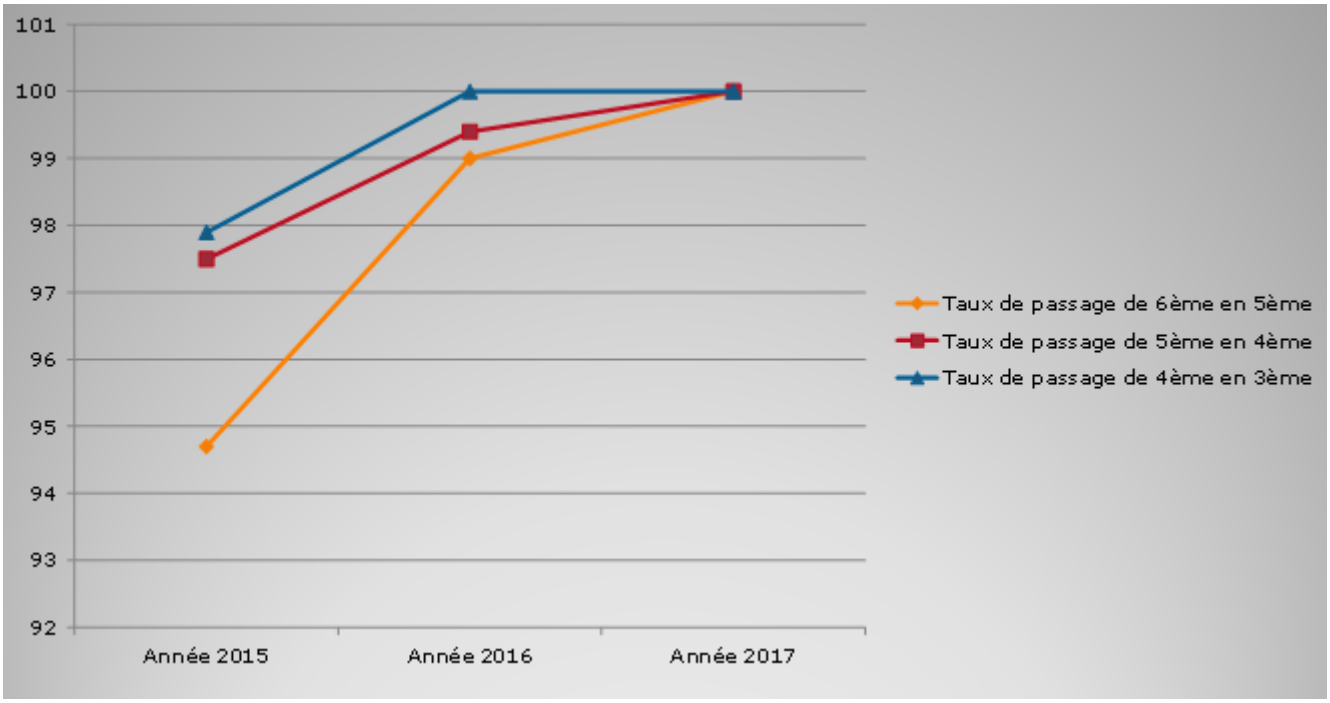

Fluidité des parcours

84 PPRE sont mis en œuvre à cette rentrée. Les équipes accompagnent d'une manière de plus en plus bienveillante tous les élèves.

Le contrat d'objectif (2012-2016) avait 3 axes de progrès :
Améliorer les résultats au DNB
Tendre vers les moyennes académiques des Taux de redoublement en fin de 6° et 4°
Faire profiter de l'accompagnement éducatif à 75 % des élèves
Les RÉSULTATS ATTENDUS
Description des indicateurs valeur initiale valeur attendue résultats
1 : Résultats aux épreuves ponctuelles du DNB 52 % 62 % 74%
2 : Taux de redoublements fin de 6° 5,2 % 1,5 % 0%
3 : Taux de redoublements fin de 4° 3,5 % 2 % 0%
4 : Nombre de PPRE 3 40 84
5 : Participation à l'accompagnement éducatif 50 % 75 % dispositif arrêté

3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

Un nouveau projet d'établissement est en cours d'élaboration et a pour ligne directrice
La personnalisation de l'accompagnement au service de la réussite de tous les élèves et suit trois axes
o Vers l'autonomie et la responsabilisation
o Bien vivre au collège
o Développer ses compétences
Les lignes de force qui se dégagent sont la sérénité du climat scolaire et le niveau de performances atteint.

Pour aller encore davantage vers l'excellence, dans le cadre d'une Ecole toujours plus inclusive, optimiser la prise en charge des élèves à besoin éducatifs particuliers et améliorer encore les continuités école-collège et collège-lycée sont des priorités à développer par les équipes.

2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.
Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.
En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

- **Objectif 1 : Rendre l'école toujours plus inclusive**

- **Objectif 2 : Développer l'apport culturel et éducatif de collégiens d'un secteur rurbain**

- **Objectif 3 : La citoyenneté au coeur de la vie du collège Lucie Aubrac**

3 - LEVIERS STRATÉGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et le Conseil Départemental de l'Ain.
Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

Objectif 1 : Rendre l'école toujours plus inclusive

➢ Répondre à la diversité des élèves

- Grâce à l'Accompagnement Personnalisé, développer un travail sur l'expression orale et la confiance en soi
- avec les élèves ULIS : Permettre à chaque élève de l'ULIS une plus grande participation aux Enseignements pratiques interdisciplinaires en adaptant au maximum
- en continuant à construire des Projets pédagogiques cycle 3 : séjour d'intégration pour tous les 6ièmes en septembre, immersion au collège des élèves des écoles du secteur fondée sur des échanges disciplinaires (Anglais, SVT, Français)

➢ Optimiser la prise en charge de tous les publics

Développer la formation des personnels
Consolider la validation des compétences du cycle 3 et du cycle 4 dans le LSU par tous les élèves

➢ Accentuer la fluidité du parcours de tous les élèves

- Développer le parcours Avenir
- Utiliser le conseil école-collège et liaison 3ième-2nde

Objectif 2 : Développer l'apport culturel et éducatif de collégiens d'un secteur rurbain

➢ Créer des projets autour du développement durable

Retrouver le label E3D grâce à des actions sur le gaspillage, le tri sélectif
Développer l'atelier jardinage notamment avec les élèves ULIS

➢ Proposer des sorties culturelles et voyages linguistiques diversifiés

Encourager et soutenir les équipes dans la conception des projets

➢ Mieux travailler autour de « Devoirs faits » :

Travailler avec les équipes sur la nature des devoirs et les objectifs

Objectif 3 : La citoyenneté au coeur de la vie du collège Lucie Aubrac

➢ Développer le sentiment d'appartenance

Investissement des élèves dans l'Association Sportive, la chorale, le Conseil de Vie Collégienne, l'Assemblée Générale des délégués

➢ Développer l'autonomie et la responsabilisation des élèves

Proposer aux élèves des accompagnement comme les tutorats entre pairs ou les études dirigées.

Continuer la dynamique des projets tels les cadet-tes de la sécurité, les Jeunes Sapeurs Pompiers,
Soutenir l'investissement des élèves comme délégués (de classe, commission restauration, CVC, CA)

4 - LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible

➢ Objectif 1 : Rendre l'école toujours plus inclusive

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Résultats au DNB des CSP défavorisées	77	84
Nombre de matières participant à des projets pédagogiques du cycle 3	2	5
Nombre d'élèves de 6ième ayant 4 compétences fragiles (sur 8) en fin de cycle 3	50	30

➢ Objectif 2 : Développer l'apport culturel et éducatif de collégiens d'un secteur rurbain

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre d'élèves participant aux Devoirs faits	60	150
Nombre de disciplines utilisant les tablettes	1	5
Nombre d'EPI intégrant le numérique	3	5
Nombre de projets E3D	1	3
Nombre de sorties culturelles et voyages linguistiques par an	25	30

➢ Objectif 3 : La citoyenneté au coeur de la vie du collège Lucie Aubrac

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre Adhérents AS	180	190
Nombre de choristes	35	60
Actions du Conseil de Vie Collégienne proposées par les élèves	2	6

5 - ACCOMPAGNEMENT (AUTORITÉ ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENT)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

➢ **Mesure 1**
- Accompagner, grâce aux corps d'inspection et aux modalités de type ALP, l'évolution de la professionnalité des enseignants pour une meilleure personnalisation des parcours des élèves.

➢ **Mesure 2**
- Accompagner le développement du numérique (temps de formation, regroupements et mutualisation).

➢ **Mesure 3**
- Contribuer à la responsabilisation des élèves (apports dans le cadre du CESC, des JSP...).

Collectivité de rattachement

➢ **Accompagnement du Département de l'Ain**

En déclinaison de la convention-cadre Etat Département, pour une vision partagée de la refondation de l'école de la République et une coopération renforcée, le Département s'engage à intervenir conformément aux politiques éducatives nationales, ainsi qu'en cohérence avec les orientations de la région académique et du projet de l'académie et à développer ses propres politiques dans ce cadre-là.

Le Département s'engage à favoriser les actions s'inscrivant dans les objectifs des parcours de formation des élèves au collège. Dans cette optique, il accompagne le collège à travers les dispositifs suivants que ce dernier s'engage à utiliser de manière privilégiée.

• **Au titre du parcours avenir**, le Département accompagne le collège à travers les dispositifs :

• Ain'formations Métiers : accueil des tables rondes au sein du collège et participation des élèves de 4ème au salon Ain'formations Métiers
• Valorisation du parcours méritant des collégiens : proposition par le collège d'une liste d'élèves dont le parcours a été particulièrement méritant au cours de l'année scolaire

• **Au titre du parcours d'éducation artistique et culturel,** le Département accompagne le collège à travers les dispositifs :

• Aide pour la découverte des lieux culturels et patrimoniaux du département de l'Ain
• Accueil de Résidences d'artistes en collège

• **Au titre du parcours éducatif de santé,** le Département accompagne le collège à travers le dispositif :

• Formation à la prévention et aux secours civiques

• **Au titre du parcours citoyen,** le Département accompagne le collège à travers les dispositifs :

• Participation à l'appel à projet « porter et faire vivre les valeurs de la République »
• Participation à l'appel à projet « le collégien, acteur du développement durable »

• Participation des élèves à des séjours linguistiques.

6 - DURÉE ET SIGNATURE DU CONTRAT

Ce contrat prend effet à partir du 1er septembre 2018 (ou à la date de la dernière signature si elle est ultérieure). Il expire à la date du 31 août 2022. Il est procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.
Ce contrat d'objectifs est établi et signé en quatre exemplaires originaux.

Date de présentation au Conseil d'Administration : .....
Vote du Conseil d'Administration : .. vote(s) pour, .. vote(s) contre, .. abstention(s)

A ....., le ..... Le chef d'établissement	A ....., le ..... L'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des services de l'Education nationale de l'Ain
A ....., le ..... La Rectrice de la région académique Auverge-Rhône-Alpes, Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités	A ....., le ..... Le Président du conseil départemental de l'Ain